

Solidaires Finances Publiques 05

Section des Hautes Alpes



L'ECHO DES MONTAGNES



« SPECIAL FONDS DE SOLIDARITE »

Depuis avril 2020 le gouvernement a décidé la mise en place du fonds de solidarité aux entreprises suite au confinement de la population et à l'arrêt de l'économie.

Avec un montant forfaitaire de 1500€, le dispositif a été étendu à certains secteurs d'activité.

Montants réévalués par la suite jusqu'à 10000€ ou 20% du CA dans la limite de 200 000€.

512 demandes traitées dans le 05, avec notamment 80 doublons.

8196 entreprises concernées dans le 05 pour un montant total alloué de 84 millions d'euros à ce jour.

Le PCE est mis à contribution dans le traitement des demandes au niveau de la gestion du fonds de solidarité.

Le volet relatif aux stations de ski et dispositif montagne a été mis en place en janvier 2021.

4 contractuels ont été recrutés pour traiter les demandes au niveau du SIE de gap (1 personne) et au niveau du SIE d'Embrun (3 personnes implantées sur gap) sur la base d'un CDD de six mois . (250 contractuels au niveau national).

Lors du Ct , les Élus solidaires ont déploré ces évolutions en terme de gestion RH , et demande l'arrêt des suppressions d'emplois (40 000 depuis 2002) pour assurer via des recrutements pérennes la stabilité et qualité des missions.

La gestion des contentieux est assurée par la DRFIP 13 (cinq à ce stade).

SFP 05 a attiré la vigilance de la direction sur les conséquences des rejets notifiés par les agents dans le climat économique actuel. (diffusion de réponses E contact fuitant sur les réseaux sociaux , conversations téléphoniques enregistrées par les usagers , agressivité) .
Nos élus souhaitent que les agents de la DGFIP soient protégés et défendus dans le contexte actuel.